



Charges supplémentaire en collocation a 4 baux

Par **Sawen**, le **11/07/2009** à **08:41**

Bonjour,

je suis en collocation depuis un peu plus de 2 ans, il y a 4 baux c'est à dire que je n'ai pas à payer le ou les loyers manquant en cas de départ d'un locataire.

Cela semble intéressant seulement depuis 2 ans l'appartement n'a pas été complet très souvent et les locataires me réclament des charges supplémentaire qui pourrai être de plusieurs centaine d'euros, en effet le proprio m'a dit que les périodes où j'étais tout seul les abonnement de type eau, électricité, gaz n'était donc plus divisé en quatre.

Je suis étonné qu'il m'en parle seulement au bout de deux ans et pas de manière annuel.

Le propriétaire m'a également dit que pour le calcul il fallait faire un calcul très complexe à partir des relevés de compteur à chaque départ et arrivée de nouveau colocataire, il sera donc compliqué de vérifier ce qu'il réclame.

Autres problème: j'ai un badge magnétique qui me permet d'entrée dans l'immeuble, seulement il ne fonctionne plus (je ne l'ai pas perdu ou endommagé), le propriétaire ma renvoyer vers la société qui gère les badge et me réclame 60€ pour me refaire un nouveau badge.

Est-ce normal que les coût soient à ma charges ? les avis diverge autour de moi

Merci beaucoup